

# CONVOCATION

*L'an deux mil vingt-deux le 6 mai 2022, Nous Éric ADRIAN, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 10 mai 2022 à 19 heures 00.*

*Le Maire,*

*Éric ADRIAN*

L'an deux **mille vingt-deux**, le dix mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Mme Anne-Marie VRIGNON.

M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, Mme Françoise THEVENIN, M. Jean-François HERBERT, Mme Claudie BONNAMY, M. Luc CHAUVET, Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Emmanuelle FOURNIER, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, M. Alain ROCHEREAU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

**Absents :** M. Éric ADRIAN, Mme Émilie BROSSARD

Madame Emmanuelle FOURNIER est élue secrétaire de séance

## CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE RÉNOVATION ÉCOLE PUBLIQUE

### Délibération n° 2022-0510-023

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que plusieurs cabinets avaient été consultés afin d'obtenir une proposition de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école,

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose de confier la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre à deux entreprises :

**-ALP**, 3 rue Georges Clémenceau 85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS pour les missions suivantes :

Esquisse-avant-projet- permis de construire, Etude de projet Plan d'exécution, Chantier – Assistance à l'opération de réception

**-A-T-B-I**, 5 impasse Diderot 85000 LA ROCHE SUR YON pour les missions suivantes :

Dossier technique de consultation, rapport d'analyse des offres, conformité et visa d'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Confie** la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation énergétique de l'école publique aux entreprises suivantes :

-Architecte **ALP**, 3 rue Georges Clémenceau 85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS pour les missions suivantes : Esquisse-avant-projet- permis de construire, Etude de projet Plan d'exécution, Chantier – Assistance à l'opération de réception pour un montant HT de 18 475,00 €.

- BET Fluides **-A-T-B-I**, 5 impasse Diderot 85000 LA ROCHE SUR YON pour les missions suivantes : Dossier technique de consultation, rapport d'analyse des offres, conformité et visa d'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception, pour un montant HT de 18 525,00 €.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ;

**Précise** que les dépenses correspondantes seront prévues au budget.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 12 mai 2022  
Publiée le 12 mai 2022

## ATTRIBUTION LOT 7 et 9 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE Délibération n° 2022.0510.024

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que le projet de rénovation énergétique a été lancé en 2021, Une procédure adaptée a été lancée le 16 décembre 2021 afin de sélectionner les offres les plus avantageuses économiquement pour ce marché, L'opération est composée de 9 lots, à l'issue du délai de mise en concurrence le 17 janvier 2022, la commune a reçu 4 offres pour seulement 2 lots, Suite au rapport d'analyse des offres, lors de la réunion du 15 mars 2022, le conseil municipal a déclaré sans suite pour infructuosité les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour la rénovation énergétique de l'école publique, Le conseil doit donc se prononcer sur les lots 7 et 9 suite à ce rapport soit  
Lot 7 – plafonds suspendus – isolation- Entreprise **PICHAUD VINET**.....11 622,50 € HT  
Lot 9 – Nettoyage de mise en service – Entreprise **NIL SAS**..... 889,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue le marché aux entreprises suivantes:

Lot 7 – plafonds suspendus – isolation- Entreprise **PICHAUD VINET**.....11 622,50 € HT

Lot 9 – Nettoyage de mise en service – Entreprise **NIL SAS**..... 889,00 € HT

Autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

Précise que les dépenses correspondantes sont prévues au budget.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 12 mai 2022  
Publiée le 12 mai 2022

## SUBVENTION ÉCOLE PRIVÉE Délibération n° 2022.0510.25

Sur proposition de Monsieur le Maire, et conformément au contrat d'association n° 06-16 passé entre l'Etat et l'école primaire privée «Notre Dame» de St AVAUGOURD DES LANDES, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006. Après avoir rappelé le montant de l'aide directe ou indirecte qui ne peut être supérieur au coût d'un élève de l'école publique qui ressort à **715,00 €** pour l'année 2021.

La prise en charge des élèves qui ne résident pas dans la commune n'est pas obligatoire et ne peut se faire que sur la base d'accords amiables, mais ne doivent pas excéder le montant moyen des sommes versées pour les mêmes élèves des écoles publiques. Enfin l'évaluation doit être faite par référence au coût moyen d'un élève externe des classes correspondantes de même nature et ayant un effectif comparable, de l'école publique qui est gérée par la collectivité.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose au conseil municipal d'accorder une participation par élève de **689 €**, soit pour **50** élèves recensés la somme de **34 450 €**. Cette subvention sera versée en une seule fois.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, après en avoir délibéré, après vote à mains levées par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Approuve la proposition de M. le Maire et accorde au titre de l'année civile 2022, une subvention de **34 450 €**  
M. Alain ROCHEREAU étant président de L'OGEC n'a pas pris part au vote

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 10 mai 2022  
Publiée le 10 mai 2022

**SUBVENTIONS 2022**  
**Délibération n° 2022.0510.26**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder les subventions ci-après pour l'année 2022 :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>2022</b>
AMICALE LAIQUE	1 500 €
ANCIENS COMBATTANTS/AFN	250 €
APEL	250 €
ASMSA (Ass.Sportive Moutiers/St Avaugourd	400 €
CLUB DE L'AMITIÉ	250 €
COMITÉ DES FETES	250 €
ENER'GYM	400 €
LOISIRS ST AVAUGOURD FOOTBALL CLUB	150 €
MAM'NEGE A BISOUS	100 €
15 AOUT	1 500 €
ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME	200 €
ECOLE PRIVEE ST AVAUGOURD DES LANDES	34 450 €
RASED	90 €
ASSOCIATION TI CHOU TIT-ROSE	100 €
MFR RIVES DE L'YON	50 €
MFR LES HERBIERS	50 €
BTP CFA VENDEE (6)	300 €
VENDEE INCLUSION	170 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 560 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accorder les subventions dans le tableau ci-dessous pour l'année 2022.

Délibération déposée à la  
 SOUS-PREFECTURE  
 des SABLES D'OLONNE  
 Le 10 mai 2022  
 Publiée le 10 mai 2022

## SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

*Délibération n° 2022.0510.27*

Comme tous les ans la commune verse une subvention à l'Amicale du Personnel du Moutierrois.

Cette association est née en 1990 sous l'impulsion de quelques employés communaux et le soutien des élus en place. Le but premier de celle-ci est d'organiser un arbre de Noël, des sorties annuelles.

Afin de perdurer les activités et les rencontres, l'Amicale du personnel du Moutierrois sollicite le conseil municipal pour le versement d'une subvention annuelle.

Selon les statuts, cette participation se calcule par l'application d'un taux de 0,40% de la masse salariale des comptes 6411 et 6413.

Pour cette année le montant de la subvention s'élève à 757 €.

VU la demande de la Présidente de l'association « L'amicale du Personnel du Moutierrois »,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de verser à l'Amicale du Personnel du Moutierrois la somme de 757 € au compte 6474 pour l'année 2022.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 10 mai 2022  
Publiée le 10 mai 2022

## DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

*Délibération n° 2022.0510.28*

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2.

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelé à siéger ;

Considérant qu'actuellement 3 adjoints sont en place ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre sans excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal;

Considérant l'absence du maire et pour le bon fonctionnement des affaires communales ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

☞ D'approuver la création d'un poste supplémentaire d'adjoint au maire.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 10 mai 2022  
Publiée le 10 mai 2022

## ELECTION D'UN QUATRIÈME ADJOINT

Délibération n° 2022.0510.29

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que l'élection des Adjoints au maire intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (Art. L 2122-4, L2122-7, et L 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Emmanuelle FOURNIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de M Alain ROCHEREAU et Liguy MALIDAN

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote

**NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT AU POSTE DU 4ème ADJOINT: Madame Françoise THEVENIN**

Résultats du premier tour du scrutin :

☛ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
☛ Nombre de votants (bulletins déposées) :	13
☛ Nombre de suffrage déclarés nul par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
☛ Nombre de suffrage blanc (art. L.65 du code électoral) :	1
☛ Nombre de suffrages exprimés :	12
☛ Majorité absolue :	8

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THEVENIN Françoise	12	douze

Madame THEVENIN Françoise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4<sup>ème</sup> Adjoint, et a été immédiatement installée.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 10 mai 2022  
Publiée le 10 mai 2022

### Liste des délibérations

Numéros	Objet de la délibération	Pages
2022.0510.023	Choix maîtrise d'œuvre rénovation école publique	33
2022.0510.024	Attribution lots 7 et 9 rénovation énergétique école publique	34
2022.0510.025	Subvention école privée	34
2022.0510.026	Subventions 2022	35
2022.0510.027	Subvention Amicale du personnel	36
2022.0510.028	Détermination du nombre d'adjoints	36
2022.0510.029	Election d'un quatrième adjoint	37
	Divers	37-38-39
	Page de signatures	39